

## AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/21/0703 du 28 septembre 2021 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la traversée du cours d'eau « Clerve » par une conduite d'eau DIN150 à Drauffelt au nom et pour compte de la Distribution d'eau des Ardennes (DEA).

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 11 octobre 2021

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER

